





<b>COMPLEMENT DE DOMOTIQUE</b>
--------------------------------

**Annexe 1 : Finalités de l'UF****Finalités générales :**

Dans l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, cette unité de formation doit :

- a) **CONCOURIR** à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- b) **REPENDRE** aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières :**

A l'issue de la formation, l'élève sera capable de :

- a) **LIRE** les différents types de schémas d'une installation de surveillance de bâtiment orientée vers la conception domotique et **REALISER** pratiquement ces installations ;
- b) **DEFINIR** les caractéristiques essentielles des différents types de systèmes de détection d'intrusion, d'incendie...;
- c) **CHOISIR** le type de système le mieux adapté en réponse à la demande des clients;
- d) **CHOISIR ET UTILISER** les différents types de capteurs d'informations ;
- e) **PROGRAMMER** sur console d'automate une configuration adaptée à une installation élémentaire ;
- f) **RESPECTER** les règles de sécurité conformément au règlement général des installations électriques.

<b>COMPLEMENT DE DOMOTIQUE</b>
--------------------------------

**Annexe 2 : Capacités préalables requises****Capacités :**

Au départ d'un cahier des charges relatif à une installation domotique élémentaire, l'étudiant sera capable de :

- INTERPRETER et LIRE le schéma de l'installation domotique ;
- MODIFIER le schéma d'une installation existante pour répondre à de nouvelles exigences pratiques ;
- CHOISIR les composants de l'installation ;
- EFFECTUER des simulations de programme et METTRE en œuvre les éléments constituant en respectant les règles de sécurité.

**Titre pouvant en tenir lieu :**

Attestation de réussite de l'unité de formation DOMOTIQUE.

**COMPLEMENT DE DOMOTIQUE**

**Annexe 3 : Recommandations particulières pour la constitution de groupes ou le regroupement**

Les groupes d'étudiants seront organisés de manière à garantir le niveau des Etudes.  
Lors de travaux pratiques, les groupes ne comprendront pas plus de deux étudiants par poste de travail.

<b>COMPLEMENT DE DOMOTIQUE</b>
--------------------------------

**Annexe 4 : Programme de DOMOTIQUE - COMPLEMENT**A. Théorie

- **RECONNAITRE** et **EXPLIQUER** les différents composants qui constituent un schéma comprenant les éléments d'un système d'intrusion, d'incendie, de surveillance ou d'accès.
- **DECRIRE**, **ANALYSER** les possibilités de sabotage. En **TIRER** les conclusions.
- **CONSTITUER** et **ANALYSER** un cahier des charges devant répondre aux exigences du règlement en vigueur .
- **ASSIMILER** le positionnement des différents éléments dans le programme du micro-processeur.

B. Travaux pratiques

- **ADAPTER** les schémas de principe afin de les inclure dans une installation domotique.
- **PROGRAMMER** un microprocesseur ou un automate programmable industriel en vue de gérer la surveillance (intrusion, incendie, ...) d'un bâtiment.
- **PRESENTER** un mini-projet contenant tous les éléments de sécurité.

## COMPLEMENT DE DOMOTIQUE

### Annexe 5 : Fixation des capacités terminales

Au départ d'un cahier des charges relatif à une installation domotique élémentaire, l'étudiant sera capable de :

- INTERPRETER et LIRE le schéma de l'installation domotisée de détection d'intrusion, d'incendie ;
- MODIFIER le schéma d'une installation existante pour répondre à de nouvelles exigences pratiques ;
- CHOISIR les composants de l'installation ;
- EFFECTUER des simulations de programme et METTRE en œuvre les éléments constitutants en respectant les règles de sécurité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- La pertinence des choix en matériel.
- L'adéquation de la solution proposée en rapport avec le problème posé.
- La rapidité d'exécution.

23 -06- 1998

date :

page 1

<b>COMPLEMENT DE DOMOTIQUE</b>
--------------------------------

**Annexe 6 : Profil du chargé de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant, comme l'expert, devra par son expérience professionnelle et personnelle, manifester les compétences requises en domotique.